



Rappel : épreuves orales Bac 2013

publié le 11/06/2013 - mis à jour le 12/06/2013

Descriptif :

Quelques rappels pour les oraux de langue.

Pour rappel :

I. Les oraux en ponctuel dits "terminal" de la série L, la LV3 ainsi que pour les candidats individuels :

1. Temps de préparation pour les élèves de la série L + candidats LV3 :

- 10 minutes pour LV1, LV2 seules mais aussi LV1 + LVA, LV2 + LVA, LV3 ;
- 20 minutes pour LV1 + LELE, LV2 + LELE, LV1 + LVA + LELE, LV2 + LVA + LELE (2.2 page 10 du document en pièce jointe) ;

2. Documents :

Les candidats peuvent garder les documents ou dossier pendant le temps de préparation et de passage (voir 4. "L'explicitation des supports et contenus utilisés pour les épreuves de langues vivantes à l'oral" en pages 13 et 14 du document ci-joint) ;

3. Validation des documents :

"Les candidats au baccalauréat de la série L doivent constituer en amont un dossier pour les épreuves de LVA et de LELE et présenter pour les épreuves de LV1, 2 et 3 une liste de notions. L'ensemble de ces documents sont validés par le chef d'établissement ou par délégation par l'enseignant qui a suivi le candidat" (page 14 du document joint). Les références des pages présentent un décalage entre la version à l'écran et la version imprimée. Les références données ici sont celles de la version papier.

II. Epreuve de second groupe ou rattrapage.

Vous trouverez les informations suivantes dans le document ci-joint au chapitre 1 (ou dans le B.O. n° 3 du 15 janvier 2013). "Les nouvelles épreuves obligatoires de langue vivante 1 et 2 à partir de la session 2013" et en particulier dans le 1.6 "L'épreuve orale de second groupe"

Si vous êtes en série générale ou technologique (hors séries TMD, STAV et hôtellerie), la note obtenue à l'issue de l'épreuve de contrôle (dite "oral de rattrapage") remplace la totalité de la note de LV1 ou de LV2 (écrit + oral), avec le même coefficient qu'au premier groupe, y compris si vous êtes en série L.

En série L, si vous passez l'oral de contrôle sur la langue vivante obligatoire choisie comme langue vivante approfondie, le coefficient de la note obtenue est affecté de celui de l'ensemble de l'épreuve obligatoire de langue vivante concernée auquel s'ajoute celui de l'épreuve de spécialité de la langue vivante approfondie correspondante. [i. e. : coefficient 8]

 [FAQ sur les épreuves ponctuelles d'expression orale.](#) (PDF de 189.9 ko)
Baccalauréat 2013

► [Sujet écrit LV2 de Washington](#) ↗

► [Sujet écrit LV1 de Washington](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.